



---

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 18 mai 2026*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ALIS dans le cadre du Conseil local de santé mentale et addictions**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Présents :**

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

**Absents :**

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Quorum : 8

Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ALIS dans le cadre du Contrat local de santé mentale et addictions**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- L'attribution de subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil Communautaire, et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 7 avril 2026 qui installe le Contrat intercommunal de santé et le Conseil local de santé mentale et addictions ;

Vu la demande de subvention reçue ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant le départ de Mme Emmanuelle de GENTILI, 7<sup>ème</sup> Vice-présidente ;

Considérant de Mme Emmanuelle de GENTILI n'a donc pas participé au vote ;

Oùï l'exposé Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (À l'unanimité)**

Le versement d'une subvention de 11 200 euros à l'association ALIS dans le cadre de son action sur la thématique « précarité/psychiatrie du Conseil Local de Santé Mentale et Addictions ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGO